

Chapitre 1

Présentation de l'épreuve, de ses modalités de préparation et de passage

I. Présentation de l'épreuve

Cette épreuve vous demande de concevoir une **séquence d'apprentissage** sur une notion ou un contenu inscrit dans **les programmes de Français de l'école primaire** (maternelle et élémentaire). Pour élaborer cette séquence, vous disposez d'un dossier qui comprend :

- une page de garde numérotée 1, qui énonce la consigne de travail, le domaine d'activité (Lecture/Écriture...), le cycle (Cycle 1, 2, 3) et la classe visés (CP, CE1...).

Et peuvent être le plus souvent joints au dossier, selon l'objet de la séquence :

- soit des **textes littéraires** : des extraits d'œuvres de littérature jeunesse, albums ou romans par exemple ;
- soit des **textes théoriques**, fruits du travail de recherche de spécialistes, qui jettent un regard conceptuel, ou proposent un point de vue spécifique, psychologique ou philosophique par exemple en lien avec le sujet ;
- soit des **documents** présentant des propositions **didactiques, pédagogiques** sur la problématique que vous devez traiter ;
- soit des **extraits de manuels** à l'intention des élèves.

Les textes officiels précisent que « cette épreuve vise à évaluer les connaissances et les compétences du candidat et son aptitude à les mobiliser pour concevoir et organiser un enseignement s'inscrivant dans les programmes d'une classe de l'école maternelle ou élémentaire ». (Arrêté du 28 décembre 2009 – *Journal officiel* du 6 janvier 2010)

Il s'agit pour le jury – mais on reviendra plus loin et plus précisément sur les attentes de ce dernier – d'évaluer « la capacité du candidat à expliquer et justifier les choix pédagogiques retenus ».

II. Modalités de préparation de l'épreuve

Une fois le sujet remis, le candidat dispose de trois heures pour préparer son exposé de Français, ainsi que sa réponse à l'interrogation concernant la compétence « *Agir en fonctionnaire de l'État de manière éthique et responsable* ». **Autrement dit, afin de ne pas négliger cette deuxième partie de l'épreuve orale, le candidat ne saurait consacrer plus de 2 h 30 à l'élaboration de sa séquence d'apprentissage.**

Il dispose, dans la salle de préparation, de documents regroupés dans un fascicule dénommé « **Bibliothèque de concours** » qui comporte :

Les textes réglementaires suivants

- Le socle commun de connaissances et de compétences (décret du 11 juillet 2006).
- Les programmes (*BO* n° 3 du 19 juin 2008, hors-série : Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire).
- Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation du concours externe (*JORF* n° 0004 du 6 janvier 2010, texte n° 22).
- Arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.
- Évaluation - Mise en œuvre du livret personnel de compétences - Enseignements primaire et secondaire (*BO* n° 27 du 8 juillet 2010).
- Modèle national du livret personnel de compétences (Arrêté du 14 juin 2010).

- Grilles de références pour l'évaluation et la validation des compétences du socle commun au palier 1, pour le français (MEN DEGESCO janvier 2011).
- Grilles de références pour l'évaluation et la validation des compétences du socle commun au palier 2, pour le français (MEN DEGESCO janvier 2011).
- Aménagement du temps scolaire (*BO n° 25* du 19 juin 2008, circulaire n° 2008 – 082 du 5 juin 2008).

Les documents suivants

- Ressources pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle (MEN DEGESCO septembre 2010).
- Ressources pour faire la classe - Maîtrise de la langue - Lire au CP (MEN DEGESCO janvier 2010).
- Ressources pour faire la classe : Le langage à l'école maternelle (MGEN DEGESCO septembre 2011).

Les ouvrages suivants

- un manuel de l'élève pour le CP et le CE1 (accompagné pour le CE1 d'un guide pédagogique) et un seul manuel (grammaire, conjugaison, orthographe) pour le cycle 3 accompagné d'un guide pédagogique.
- des usuels et un dictionnaire seront également à disposition.

Attention !

Les documents indiqués ci-dessus constituaient un exemple de « Bibliothèque de concours » pour la session 2012. Cette « bibliothèque » peut évoluer au regard de nouveaux textes officiels. Nous vous conseillons donc de consulter régulièrement le site officiel *Eduscol* afin de compléter votre connaissance des nouveaux textes qui y sont proposés à destination des Professeurs des Écoles. Il est aussi possible que sa composition varie selon certains centres : les manuels et autres usuels peuvent ne pas être disponibles.



III. Modalités de passage de l'épreuve

L'épreuve dure **une heure ; quarante minutes** sont consacrées à l'épreuve de Français et **vingt minutes** à l'interrogation concernant « *Agir en fonctionnaire...* ».

Pour l'épreuve de Français, l'exposé du candidat dure au maximum **vingt minutes**, suivi d'un entretien de **vingt minutes** avec le jury. Si le candidat n'utilise pas la totalité des vingt minutes, le jury lui demande explicitement s'il renonce à utiliser les minutes restantes. Le temps non utilisé lors de l'exposé ne sera pas reporté sur le temps imparti à l'entretien.

Chapitre 2

Réussir sa prestation orale

I. Le jury et ses attentes

1. La composition du jury

L'épreuve débute généralement par une rapide présentation des membres du jury, composé de trois membres :

- un **Inspecteur de l'Éducation nationale** (IEN), chargé d'une des circonscriptions du département où se déroule l'épreuve. Il est le supérieur hiérarchique des enseignants de cette circonscription en charge de piloter et de mettre en œuvre dans les écoles élémentaires et maternelles de ce secteur les politiques scolaires préconisées par les textes. Il est le représentant du futur employeur qu'est l'Éducation nationale ;
- un **Conseiller Pédagogique de Circonscription** (CPC), professeur des écoles expert ayant obtenu le diplôme de maître formateur et qui assiste directement l'IEN dans le pilotage pédagogique d'une circonscription. À ce titre, une de ses missions est l'accueil et le suivi des enseignants débutants en classe ;
- un **professeur de Français du second degré**, exerçant en collège ou lycée. Il est le représentant disciplinaire du jury de cette épreuve portant sur l'apprentissage de la maîtrise de la langue.

Tout au long de l'épreuve, les trois membres du jury vont questionner tour à tour le candidat, mais le statut de chacun n'implique pas forcément une répartition spécifique de questions. Ainsi, par exemple, ce ne sera pas exclusivement l'IEN qui interrogera sur un point concernant les textes officiels ou le professeur de français sur une notion concernant la didactique du français. L'échange se déroule plutôt de façon souple

au fil d'un questionnement, évitant les questions trop fermées, orchestré pour permettre au candidat d'exprimer ses points de vue en passant d'un interlocuteur à l'autre.

C'est ce même jury qui fait passer au candidat la 2^e partie de l'épreuve concernant l'éthique professionnelle intitulée : « *Agir en fonctionnaire de l'État* ».

2. Les attentes du jury

Si le jury est composé de membres experts, ces derniers, chacun de leur point de vue, considèrent bien chaque candidat comme « un professeur des écoles potentiel », pour qui tout reste à apprendre. Le jury a donc à l'esprit durant toute la durée de l'épreuve la question suivante : « ce candidat, au regard de ce qu'il donne à voir aujourd'hui de ses connaissances, de ses capacités et de ses attitudes, présente-t-il les qualités attendues qui lui permettront de devenir un enseignant professionnel si l'on se réfère aux 10 compétences requises chez un professeur des écoles ? » ; question posée à travers évidemment le prisme de l'épreuve de Français. Dans le cadre de l'épreuve concernée, nous pouvons synthétiser ici ces dix compétences¹ en les déclinant à partir des entrées suivantes :

- **capacités à faire des choix didactiques et pédagogiques pertinents et argumentés** concernant l'apprentissage du français pour les élèves de l'école primaire ;
- **maîtrise satisfaisante de l'expression orale pour enseigner et communiquer** ;
- **maîtrise des connaissances et des compétences en lien avec la discipline et le socle** ;
- **attitude consistant à prendre en compte la gestion de la diversité des élèves, la place et la posture du PE** lors de la mise en œuvre des séances de classe.

Ces quatre entrées seront présentées de façon plus détaillée dans la présentation de la synthèse des rapports de jurys de la session 2011 qui suit.

1. Vous trouverez ces dix compétences listées sur le site www.education.gouv.fr.

3. Analyse du rapport de la session externe de juin 2011

La lecture des rapports du Jury – chaque jury académique rédige un rapport à destination des futurs candidats pour les épreuves écrites et orales – est une étape essentielle dans la préparation de l'oral car on ne saurait se préparer efficacement sans se représenter clairement les attentes de la commission à laquelle on sera confronté le jour de l'épreuve. La plupart de ces rapports se trouvent en ligne sur le site du ministère.

Afin de faciliter votre tâche, voici une lecture croisée des rapports des jurys des académies de la Réunion, de Caen et de Reims, qui récapitule les exigences et les conseils des commissions pour l'exposé de la séquence, l'entretien qui suit, et la qualité de la prestation orale.

A. L'exposé

- **L'exposé doit être MÉTHODIQUE**, c'est-à-dire qu'il faut :
 - présenter rapidement le dossier proposé et les enjeux qu'il soulève ;
 - problématiser la consigne du sujet ;
 - annoncer le plan de sa séquence et s'y tenir ;
 - élaborer une séquence structurée ;
 - définir clairement les objectifs de chaque séance sans les multiplier sous forme d'inventaire ;
 - utiliser harmonieusement le temps dont on dispose.
- **L'exposé doit être SOLIDE et CLAIR** :
 - ne pas employer de termes ou de concepts sans pouvoir les définir clairement ;
 - mobiliser des connaissances didactiques, littéraires et culturelles. Le jury attend des candidats qu'ils soient au courant de l'actualité de l'éducation et des grands enjeux sociétaux qui s'y rapportent ;
 - garder un équilibre entre ses connaissances théoriques et les situations ou les modes de fonctionnement appréhendés lors des stages d'observation ou de pratique ;

- définir des tâches précises et les ajuster aux capacités des élèves.
- **L'exposé doit attester d'une réelle réflexion pédagogique et didactique :**
 - aucune séquence type n'est attendue ;
 - la séquence doit faire référence aux compétences du socle commun et aux programmes ;
 - elle s'inscrit dans une progression d'apprentissage et repose elle-même sur un principe de progression ;
 - elle compte un nombre raisonnable de séances ;
 - elle réfléchit à des modalités de travail diversifiées, qui utilisent, par exemple des ressources comme les TUIIC ;
 - elle cherche à anticiper les difficultés des élèves ;
 - elle songe au rôle, aux modalités et à la fréquence des évaluations ;
 - elle envisage les situations de remédiation.

B. L'entretien

- **Le jury attend un entretien fécond** qui révèle un candidat capable de :
 - se positionner c'est-à-dire **justifier** le choix d'utiliser ou non tel ou tel document, éventuellement mettre en doute tel extrait de manuel peu propice à la démarche envisagée ;
 - argumenter les stratégies d'apprentissage mises en place ;
 - faire évoluer ses conceptions initiales ;
 - développer une séance à la demande du jury en précisant la consigne donnée, le support retenu, l'évaluation choisie et le rôle de l'enseignant.

C. La prestation orale

- **Le jury tient compte de la qualité de la prestation ORALE :**
 - le candidat doit s'adresser à toute la commission et non à un seul interlocuteur ;